

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 février 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 975

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 683 de M. Bazin

-----

**ARTICLE 9 TER B**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« janvier »

la date :

« juillet ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous-amendement vise à repousser la date d'entrée en vigueur de la contribution publicitaire sur les jeux prévue par cet article au 1er juillet 2025, pour éviter toute forme de rétroactivité et permettre une entrée en vigueur à mi-année, pour des raisons techniques et afin de permettre aux acteurs de s'adapter à cette évolution.